



Communiqué 9 mars 2021 - **Association des entrepreneurs en revêtements muraux du Québec inc. (AERMQ)**

L'AERMQ et ses membres contribuent à développer des solutions d'enveloppe pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Grâce à l'appui financier du Fonds écoleader, qui vise à orienter et soutenir les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres, l'AERMQ a récemment lancé un projet de développement d'un outil d'évaluation en efficacité énergétique.

En collaboration avec les acteurs du milieu, l'AERMQ a mandaté la firme de génie-conseil Martin Roy et associés pour l'épauler dans cette démarche. En effet, à partir de décembre 2021, le [nouveau chapitre I.1 portant sur l'efficacité énergétique du bâtiment du Code de construction du Québec](#) entrera en vigueur. En considérant le caractère particulier du climat québécois, il a pour objectif de maximiser le potentiel d'économies d'énergie et l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre qui en découle.

L'étude portera notamment sur les défis d'une approche écoresponsable et contribuera par la suite à l'applicabilité des exigences du nouveau Code notamment:

- au rehaussement des caractéristiques thermiques des composantes en contact avec le sol ou avec l'extérieur;
- au rehaussement des caractéristiques thermiques du fenêtrage, des portes avec et sans vitrage et des lanterneaux
- à la continuité de l'isolation avec l'obligation d'atténuer les ponts thermiques

Répondant aux besoins de l'industrie d'avoir accès à des outils adaptés aux particularités du Québec, l'exercice permettra de soutenir nos membres et renforcer leur capacité à répondre aux exigences du nouveau chapitre. A terme, ils seront plus outillés au niveau de la démonstration de l'efficacité énergétique des éléments d'enveloppe

AERMQ est un acteur de premier plan dans la construction d'enveloppe performante et durable. Sa volonté est de contribuer aux engagements gouvernementaux de lutte contre les changements climatiques inscrits au Plan d'action sur les changements climatiques ainsi qu'à la Politique énergétique 2030. Vous allez retrouver d'autres outils au [www.aermq.qc.ca](http://www.aermq.qc.ca) section service - développement durable (calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à trois secteurs d'activités: les transports, les matières résiduelles et les bâtiments, des grilles thématiques...)